CiL

Coordination
des Infirmiers
Libéraux

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2025 du CIL

Association **CIL Cannes Le Cannet**
100 Boulevard Paul Doumer
06110 Le Cannet
Tél : 06 24 27 18 93
Mail : contact@cil06.org
Site : cil06.fr

Cher(e) adhérents(tes)

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le **08/12/2026** à **19h30** au **Tennis Parc le Cannet, 32 Avenue Maurice Jean-Pierre, 06110 LE CANNET**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

Point N°1 : Emargement de la liste des présents et vérification des mandats.

Point N° 2 : Présentation du rapport moral du président.

Point N°3 : Présentation du rapport financier sur l'exercice 2025 et présentation du budget prévisionnel de 2026.

Point N°4 : Réélection d'un tiers des membres du bureau d'administration. L'élection est pour un mandat de 2 ans.

Point N°5 : Rappel sur les règles d'utilisation du téléphone du CIL.

Point N°6 : Rappel de l'échéance du 01/01/2027 date à laquelle la fusion des 2 canaux (CIL et CPTS) réceptionnant les demandes de PECS sera effective sous la dénomination *CIL-CPTS Pays de Lérins* tout en maintenant le numéro du canal historique du CIL (**06 24 27 18 93**)

Point N°7 : Montant de la nouvelle adhésion au CIL ramenée à 10 € suite financement CPTS.

Point N°8 : Diffusion de la nouvelle organisation du réseau vers les CCAS, DAC, CHSV, CH privés…

Point N°9 : Questions diverses et débats.
Point sur le partenariat avec L'HAD du Centre Hospitalier Simone Veil.

Les adhérents(tes) qui souhaitent déposer leur candidature pour intégrer le bureau doivent le faire une semaine avant la tenue de cette Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de nos statuts, tous les documents nécessaires à votre information (rapport sur les activités écoulées, compte, ...) sont tenus à votre disposition au siège.

Les résolutions proposées 1 à 4 ayant le caractère de décisions ordinaires sont adoptées à la majorité simple des présents ou représentés.

Je vous rappelle que, conformément aux dispositions des statuts de notre association, un quorum de **51%** doit être atteint pour rendre les délibérations valables. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale se tiendra, 1 heure après le début prévu.
Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, il est important que vous soyez présents. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Un adhérent ne peut être porteur de plus de trois mandats, en plus de sa voix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale.

Dans l'attente de notre Assemblée Générale : je vous prie d'agréer, cher(e) adhérent(te), l'expression de ma considération distinguée.

À Le Cannet, le 21/10/2026

Le Président
Patrick Bret

MERCI de confirmer vôtre venue sur l'adresse contact@cil06.org ou bien de donner vôtre pouvoir à un(e) collègue (ci-dessous ou téléchargeable sur le site cil06.fr)

Une collation sera proposée afin de faciliter les échanges à la fin de l'assemblée.

Procuration

Merci de remplir cette procuration et de la remettre à la personne de votre choix, qui devra la présenter au bureau pour l'émargement lors de l'Assemblée Générale.

Je soussigné(e) (nom, prénom) : ....., ...

Demeurant à .....

donne pouvoir à (nom, prénom) : ....., ...

pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association CIL du 08/12/2026 qui se tiendra **à 19:30** au **Tennis Parc le Cannet, 32 Avenue Maurice Jean-Pierre, 06110 LE CANNET**.

Date et signature du mandant **Date et signature du mandataire**